Schéma des mobilités douces 2020-2030

Adopté par délibération du
Conseil Municipal en date du 08/04/2021

Commune de Chartrettes (77)

Edito – Pascal GROS, Maire de Chartrettes

Depuis le début de notre mandat en 2020, nous avons une volonté claire d'inscrire la transition énergétique et écologique dans l'ADN de notre action municipale. Il ne s'agit pas de vains mots, et encore moins de fausses promesses. En nous engageant dans le programme « Chartrettes en transition », voté en novembre 2020, et désormais dans ce schéma des mobilités douces 2020-2030, nous affirmons notre volonté d'un réel changement qui s'inscrira durablement dans notre commune.

La question des mobilités est une question centrale posée à nos collectivités. Elle est au croisement des questions d'écologie, d'économie, d'accès aux biens et aux services, de liens sociaux et de contact avec notre environnement : un environnement naturel riche et un patrimoine pluriel.

Réfléchir les mobilités douces, c'est notamment intégrer les enjeux de sécurité des enfants, des adultes et des personnes âgées dans leurs trajets quotidiens. C'est rendre le déplacement plus agréable, plus sûr. C'est redonner une place certaine aux piétons, aux cyclistes, aux coureurs, place qui avait été grignotée petit à petit par l'ensemble des véhicules à moteur. C'est également intégrer ces mobilités pour favoriser les lieux de regroupement ou encore développer le covoiturage pour tenir compte des impératifs de notre société.

Nulle velléité de concevoir la circulation douce comme un objectif de décroissance, mais bien au contraire comme un axe de développement respectueux des hommes et de notre environnement, permettant de créer de nouveaux équilibres profitables à tous. C'est également le projet porté par le projet de territoire de l'Agglomération du Pays de Fontainebleau, qui doit construire un maillage territorial efficace, permettant la circulation de tous.

Edito – Robin MOR, 3ème adjoint au Maire en charge de la transition écologique, de l'urbanisme et du cadre de vie

Et si la décennie 2020-2030 était l'occasion rêvée de mettre plus de douceur dans nos moyens de déplacements ? C'est la conviction claire et assumée de notre Commune en adoptant pour la prochaine décennie le présent schéma des mobilités douces.

Un document qui met en forme la vision et les axes stratégiques souhaités par notre collectivité, qui doivent permettre à celles et ceux qui le souhaitent de mieux se réapproprier l'espace public à pied, en vélo ou par tout autre moyen de déplacement alternatif aux véhicules thermiques.

Il va nous engager dans des actions de fond, pour mieux structurer nos voies de circulation ou encore pour accompagner le changement dans les pratiques. Et c'est là toute sa richesse ! En ne s'intéressant pas uniquement aux infrastructures, les Chartrettois qui ont écrit ce schéma ont mis en évidence l'importance d'une communication positive pour transformer nos habitudes, ancrées depuis plusieurs décennies dans nos comportements.

Un tel document est rare pour une commune de la taille de Chartrettes. Il dit toute l'ambition que nous portons à ce sujet, en cohérence avec le projet de territoire du Pays de Fontainebleau dans lequel nous nous inscrivons pleinement.

Les mobilités douces constituent ni plus ni moins que l'avenir de nos déplacements individuels et collectifs. Car elles offrent à chacun un espace public plus apaisé, mieux partagé, participent à une activité physique régulière, bénéfique pour notre santé, réduisent drastiquement notre empreinte écologique et sont l'outil idéal pour (re)découvrir en douceur notre environnement exceptionnel.

Soyez ainsi certains de notre engagement pour favoriser leur développement.

Partie n°1

La démarche d’élaboration du schéma

Une démarche participative

Le schéma des mobilités douces de Chartrettes 2020-2030 a été élaboré par un comité participatif spécifiquement créé à cet effet.

Ce comité « mobilités douces », composé de 12 personnes volontaires (4 femmes - 8 hommes), a regroupé des Chartrettois élus au Conseil Municipal et non élus à stricte égalité (6 élus - 6 non élus) en veillant à représenter la plupart des tranches d'âge et les différents quartiers de Chartrettes.

Sous la coordination d'un adjoint au Maire, ce comité s'est réuni à 8 reprises, d'octobre 2020 à mars 2021, avec l'objectif de définir les lignes directrices en faveur du développement des mobilités douces dans le village pour les 10 prochaines années.

Ce schéma a vocation à clarifier les attentes et les besoins vis-à-vis de toutes les mobilités douces à Chartrettes et à proposer des priorités afin de nourrir les orientations et les décisions du Conseil Municipal. Il est rendu public dès son adoption et mis à la disposition de tous les partenaires qui pourront œuvrer aux côtés de Chartrettes à développer les mobilités douces sur le territoire.

Ce document ne présente pas de solutions « techniques » ou d'études de faisabilité sur les différents axes développés, mais propose des orientations qui appellent le cas échéant à être précisées et étudiées.

Il n'est en rien un document figé et pourra être amendé tout au long de la période couverte.

Afin d'assurer un suivi des actions mises en œuvre, le comité participatif aura vocation à se réunir *a minima* une (1) fois par an à compter de l'adoption du schéma pour établir un bilan des actions menées pour sa mise en œuvre. Ce bilan sera présenté au Conseil Municipal et rendu public.

Le schéma mobilités douces a été adopté par le Conseil Municipal de Chartrettes le 08/04/2021.

Le comité participatif

Brigitte BAILLY

Bernard BRUNEAU
Conseiller municipal

Céline DORING

Philippe GUIRAUD
Conseiller municipal

Romuald HAMELET

Sylvie HENRY

Jérémy HOLVOET

Richard MARTINET
Conseiller municipal

Vincent PETIT
Conseiller municipal

Michel POULIN

Kéo SIM
Conseiller municipal

Bérengère TAILLEUX
Conseillère municipale

Coordination des travaux : Robin MOR - 3ème adjoint au Maire en charge de la transition écologique, de l'urbanisme et du cadre de vie

Partie n°2

Diagnostic de l’existant

Les principaux constats positifs

- Le développement des mobilités douces s'intègre parfaitement dans l'ambition de transition écologique souhaitée par la Commune à travers son programme d'actions « Chartrettes en transition »
- Malgré le manque d'infrastructures dédiées en zone urbaine, on note un fort recours des Chartrettois aux mobilités douces (cycles, marche, etc.), qui se trouvent être en constant développement
- Ce développement est notamment permis par une circulation automobile maîtrisée voire faible en dehors des principaux axes de circulation (RD 115 – Avenue Galliéni | RD 39 – Rue Georges Clémenceau, Avenue du Général de Gaulle, Quai du Maréchal Leclerc et Quai des Vallées | RD 135 – Rue des Ecoles, Rue Omer Tan, Route du Châtelet) qui facilite le partage de la voirie publique
- Des actions ont d'ores-et-déjà été menées pour favoriser le développement de ces mobilités, qu'elles soient associatives (Carapatte) ou de l'initiative de la Commune (zones de rencontre, doubles sens vélo, etc.)
- Les nombreux pôles de déplacement au sein même de la Commune et des Communes limitrophes dans un rayon de moins de 10km permettent d'envisager favorablement le développement des mobilités douces, à condition que des actions concrètes d'amélioration soient mises en œuvre
- Chartrettes dispose d'un réseau historique de sentiers en zone urbaine qui constitue une particularité urbanistique à valoriser
- Chartrettes bénéficie également d'un fort potentiel de voies dédiées aux mobilités douces de loisir grâce à un important réseau de chemins communaux en zone péri-urbaine
- La mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos à la Gare SNCF de Bois-le-Roi constitue une évolution positive pour inciter à recourir aux mobilités douces

Les principaux constats négatifs

- Chartrettes est une commune traversée par plusieurs axes automobiles particulièrement circulants, sur lesquels circulent notamment des poids lourds et en heures de pointe plusieurs lignes de transports en commun (RD 115 – Avenue Galliéni | RD 39 – Rue Georges Clémenceau, Avenue du Général de Gaulle, Quai du Maréchal Leclerc et Quai des Vallées | RD 135 – Rue des Ecoles, Rue Omer Tan, Route du Châtelet)
- Hormis les trottoirs, elle dispose d'un nombre limité d'infrastructures dédiées aux mobilités douces
- La configuration de la voirie, particulièrement resserrée en zone urbaine, rend très difficile d'envisager la création d'infrastructures isolées des voies de circulation automobile, notamment sur les principaux axes circulants
- Les plans de l'existant font apparaitre plusieurs discontinuités dans les infrastructures dédiées aux mobilités douces
- On constate un manque de stationnement « vélos » à proximité de plusieurs pôles important de vie collective, ce qui n'incite pas nécessairement à recourir à ce mode de déplacement
- La traversée de la Seine, la voie SNCF ainsi que le dénivelé constituent des freins au développement des mobilités douces
- Les contraintes horaires du quotidien liées aux déplacements professionnels et familiaux peuvent freiner les changements de pratiques

Partie n°3

Cartographie de l’existant

Diagnostic 1.
Les pôles générateurs de déplacements

Pôles générateurs de déplacements

Schéma mobilités douces de Chartrettes 2020-2030

Diagnostic 2.
Les itinéraires cyclables du quotidien déjà existant

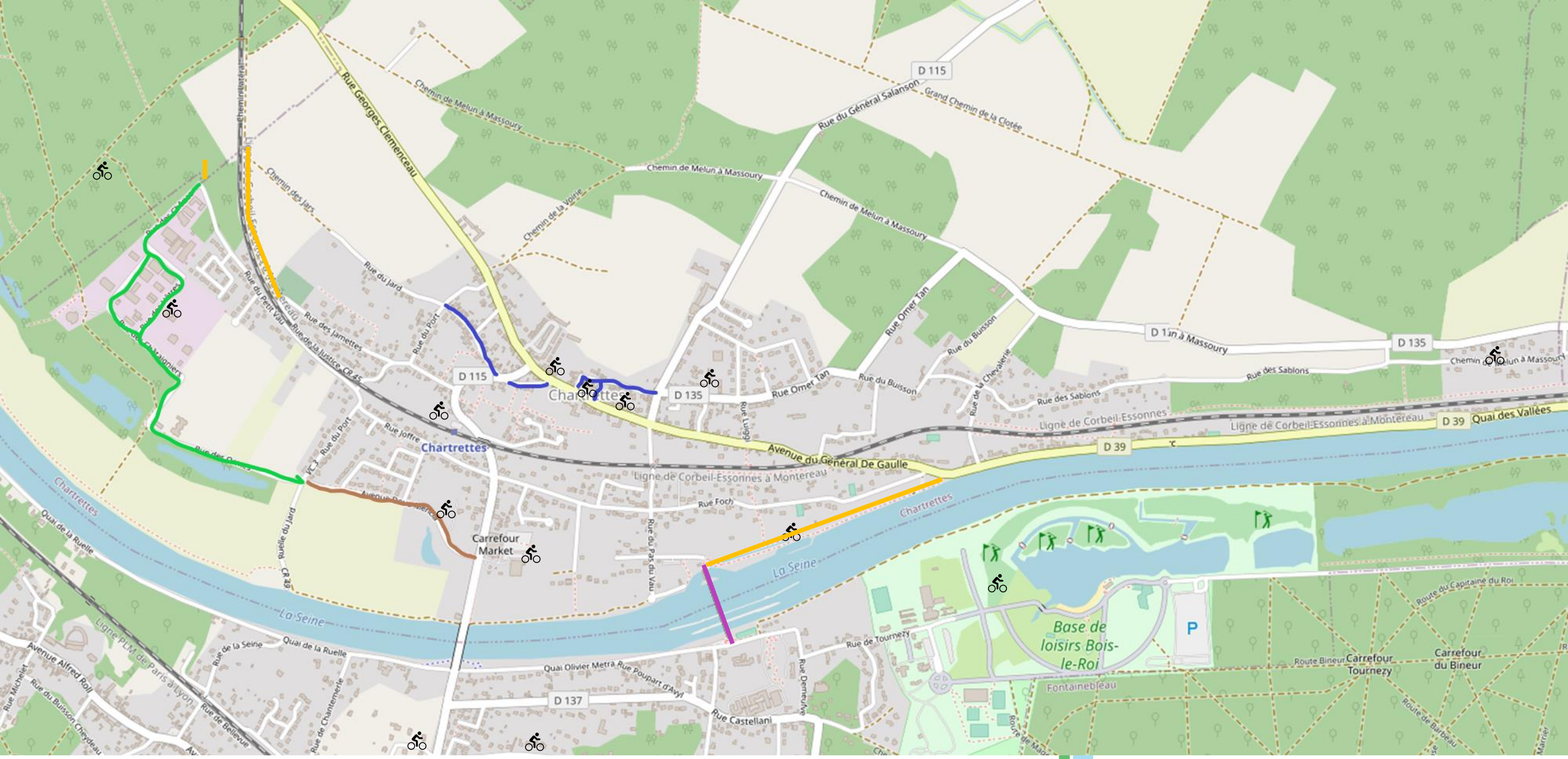

- Zones de rencontre (20km/h)
- Voies cyclables isolées des voies automobiles et identifiées
- Voies cyclables isolées des voies automobiles et non identifiées
- Voies non viabilisées
- Voies utilisées mais non cyclables

Schéma mobilités douces de Chartrettes 2020-2030

Diagnostic 3.
Les itinéraires piétons intra-Chartrettes

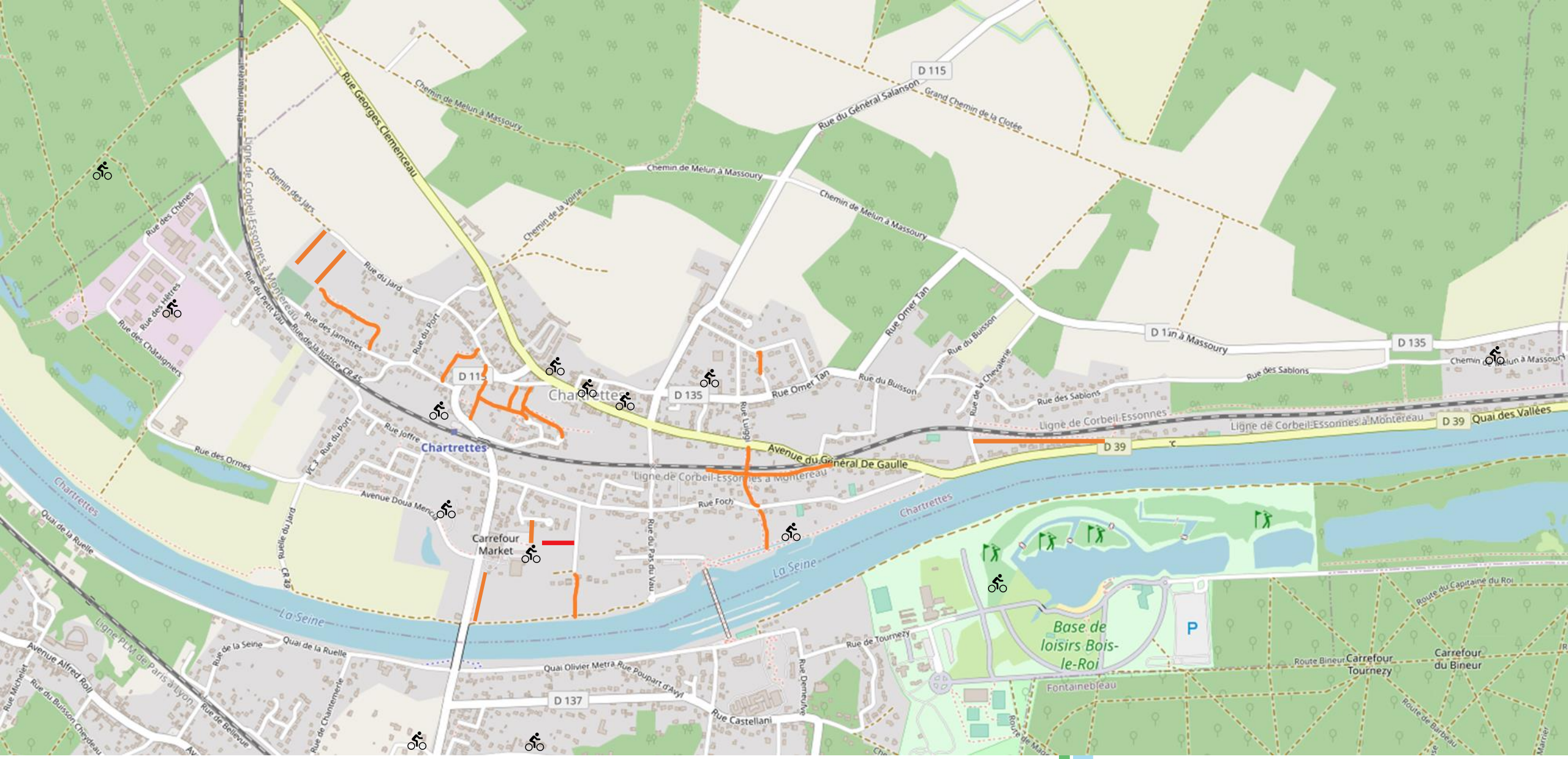

Chemins piétons intra-Chartrettes

Chemins piétons traversant un terrain privé

Schéma mobilités douces de Chartrettes 2020-2030

Diagnostic 4.
Les itinéraires du Carapatte

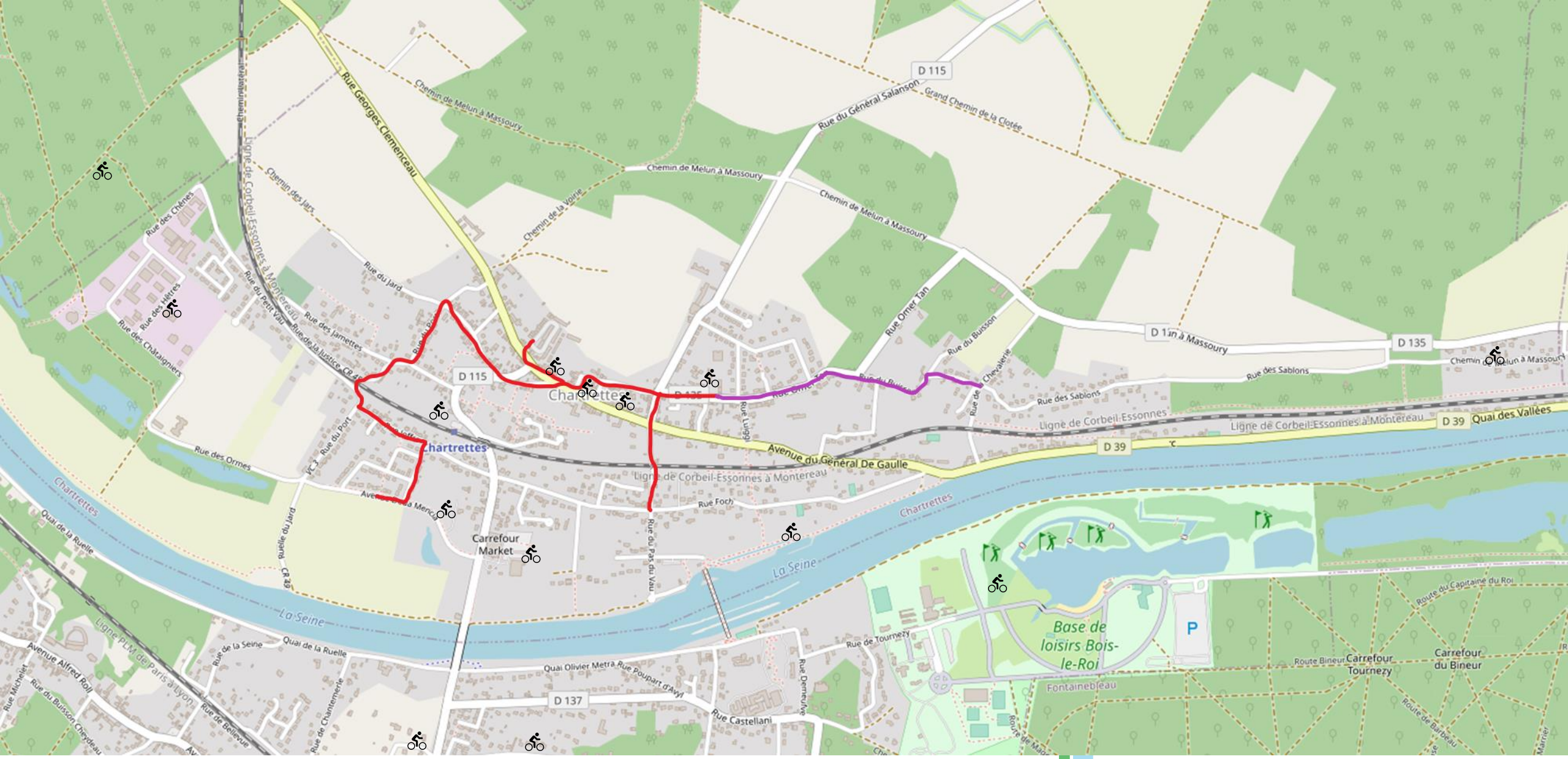

Itinéraires du Carapatte existant

Itinéraires du Carapatte potentiels

Schéma mobilités douces de Chartrettes 2020-2030

Diagnostic 5.
Les itinéraires de loisir déjà existant

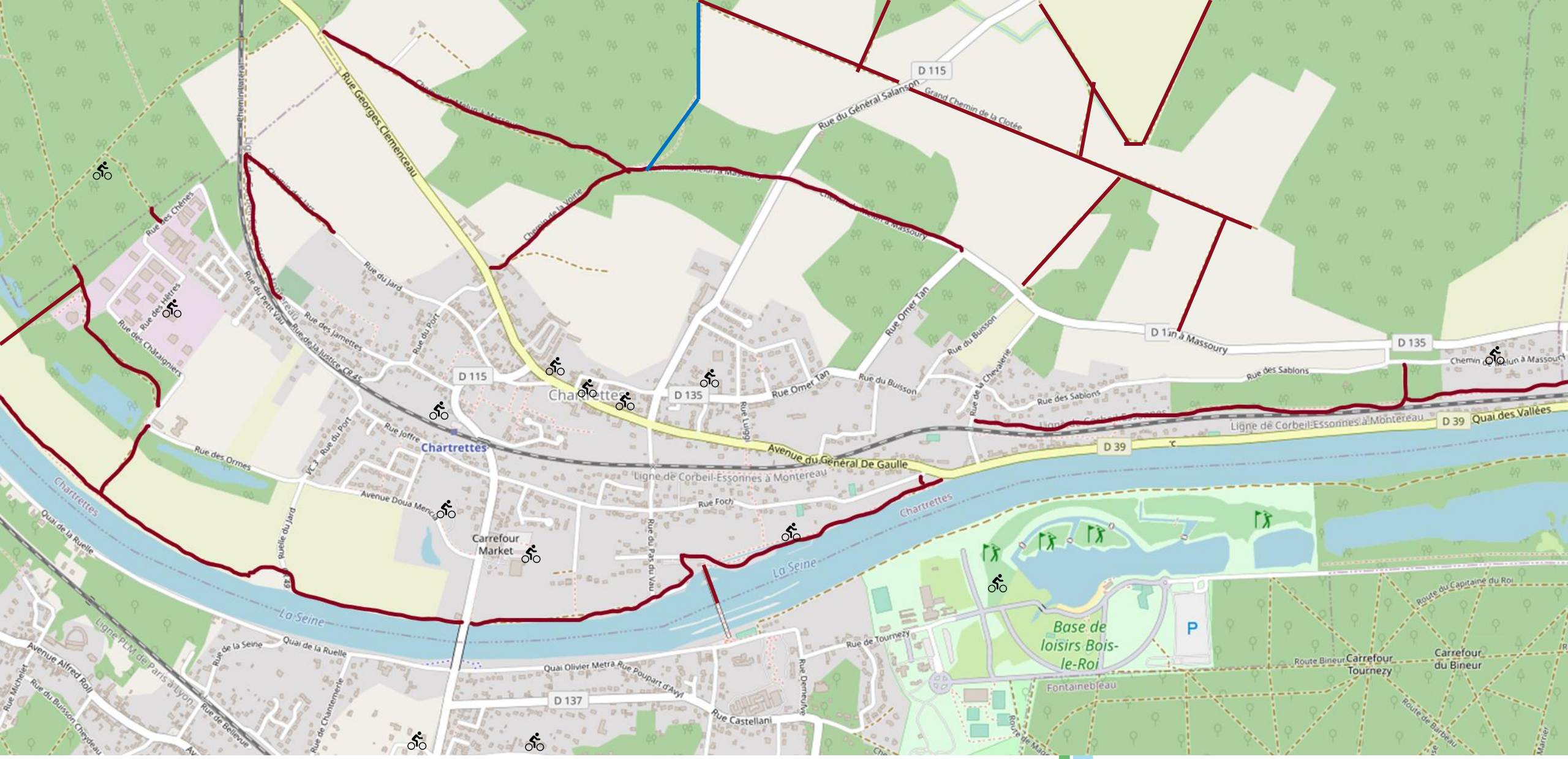

Itinéraires de loisir

Schéma mobilités douces de Chartrettes 2020-2030

Partie n°4

Les axes d’amélioration pour la période 2020-2030

Les 4 axes prioritaires du schéma pour 2020-2030

- **Axe n°1 – Entretenir et faire connaître les infrastructures existantes**
  - *Résumé : Chartrettes bénéficie d'ores-et-déjà de plusieurs infrastructures favorables au développement des mobilités douces. Celle-ci doivent faire l'objet d'un entretien régulier pour faciliter leur utilisation et constituer ainsi la première pierre utile au changement des pratiques en matière de mobilités. La Commune doit veiller à faire connaitre ces infrastructures.*
- **Axe n°2 – Prévoir des infrastructures utiles pour les écoliers et collégiens**
  - *Résumé : Les changements de mentalité et d'usages en matière de mobilités passent inévitablement par les plus jeunes d'entre nous, lesquels sont à leur tour des vecteurs indéniables de changement auprès de leurs proches. Toutefois, ces changements ne peuvent s'opérer qu'à la condition d'offrir à nos enfants des infrastructures utiles et sécurisées, particulièrement pour leurs déplacements scolaires du quotidien.*
- **Axe n°3 – Organiser les infrastructures pour favoriser les liaisons interurbaines du quotidien**
  - *Résumé : Chartrettes est éminemment connectée à ses Communes limitrophes, lesquelles représentent des pôles de déplacements réguliers voire quotidiens pour les Chartrettois. Les rejoindre représente toutefois une difficulté à ce jour en raison du manque d'infrastructures adaptées et de la difficulté de partager la voie publique en dehors des zones urbaines. Les créations d'infrastructures dédiées seraient une avancée notable en faveur des liaisons douces inter-communales.*
- **Axe n°4 – Communiquer pour promouvoir les mobilités douces**
  - *Résumé : La démarche de changement initiée par ce premier schéma à Chartrettes doit être mise en valeur et appuyée par une communication régulière et positive. Celle-ci doit accompagner chacune et chacun d'entre nous au fil du temps et constitue un investissement non négligeable pour les premières années d'engagement de notre Commune. Elle doit également participer à améliorer la sécurité pour tous les usagers de la voirie publique.*

Axe 1.
Entretenir et faire connaître les infrastructures existantes

Axe 1. - Etat des lieux

- Chartrettes dispose d'ores-et-déjà de nombreux sentiers en zone urbaine comme en zone péri-urbaine qui offrent plusieurs kilomètres de déambulations potentielles
- Tous ces sentiers sont encore peu connus des Chartrettois et ne sont pas réellement mis en valeur par la Commune
- Un balisage de ces sentiers, notamment en zone urbaine, avait été réalisé il y a plusieurs années mais celui-ci s'est fortement dégradé au fil du temps
- La signalisation des voies partagées pourrait être retravaillée pour améliorer la sécurité des usagers
- L'entretien de ces sentiers, particulièrement en zone urbaine, n'est pas optimal : creusement de chemins en raison des écoulements d'eau, absence d'entretien des haies de clôture des riverains, etc.
- En zone péri-urbaines notamment, les barrières de sécurité des chemins communaux sont souvent inadaptées aux pratiques cyclables
- L'érosion continue des berges de Seine pourrait entrainer la disparition de pans entiers de déambulations douces pourtant particulièrement appréciées

Axe 1. - Objectifs

Objectif n°1-1 : remettre en état et préserver les sentiers qui existent, y compris leur balisage, notamment en zone urbaine et sur les berges de Seine et sécuriser les espaces partagés

- *Temporalité : 2022-2024*

Objectif n°1-2 : formaliser des circuits piétons et cyclables de découverte de Chartrettes et organiser des circuits découvertes et/ou thématiques à destination de différents publics (enfants, adultes, etc.)

- *Temporalité : 2022-2030*

Objectif n°1-3 : faire participer les habitants à la vie de ces sentiers (entretien par les riverains de leurs haies, chantiers participatifs, partage d'itinéraires à découvrir, etc.)

- *Temporalité : 2021-2030*

Axe 2.
Prévoir des infrastructures utiles pour les écoliers et collégiens

Axe 2. - Etat des lieux

- Chartrettes compte aujourd'hui un dispositif bien organisé pour les mobilités douces des enfants vers le groupe scolaire les Tilleuls : le Carapatte. Celui-ci compte à ce jour 3 circuits qui balisent la Commune
- Aucun dispositif équivalent n'est organisé depuis le groupe scolaire les Tilleuls pour le retour des enfants à leur domicile
- Il n'existe pas à ce jour de solution vélo organisée (collective ou individuelle) pour les enfants vers et depuis le groupe scolaire les Tilleuls, notamment pour les parties de Chartrettes les plus éloignées pour lesquelles la marche est une solution inenvisageable au quotidien
- Aucun dispositif n'existe pour les enfants vers et depuis le collège de Bois-le-Roi, en dehors d'une offre de transport scolaire (ligne 45)
- La passerelle qui traverse la Seine est un axe déjà utilisé par les collégiens Chartrettois mais n'est pas relié par des infrastructures adaptées aux mobilités douces en amont et en aval
- Quelques infrastructures ont été mises en place pour sécuriser les mobilités douces des enfants en zone urbaine, notamment dans le cadre des circuits du Caparatte, mais celles-ci restent encore perfectibles, voire parfois absentes

Axe 2. - Objectifs

Objectif n°2-1 : sécuriser les tracés existants utilisés par les enfants et collégiens (circuits du Carapatte, sentiers, zone de rencontre, etc.)

- *Temporalité : 2021-2023*

Objectif n°2-2 : développer de nouvelles liaisons douces pour l'accès au groupe scolaire les Tilleuls

- *Temporalité : 2023-2026*

Objectif n°2-3 : permettre aux collégiens de rejoindre le collège de Bois-le-Roi depuis Chartrettes grâce à une liaison douce continue et sécurisée

- *Temporalité : 2026-2030*

Axe 3.
Organiser les infrastructures pour favoriser les liaisons interurbaines du quotidien

Axe 3. - Etat des lieux

- Contrairement aux liaisons intra-urbains, les liaisons interurbaines sont peu voire pas organisées depuis et vers Chartrettes
- L'état d'avancement des projets de liaisons vers les communes limitrophes (Livry-sur-Seine, Bois-le-Roi, Fontaine-le-Port et Sivry-Courtry) est très inégal
- Un chantier de réflexion avait déjà été lancé en 2019 pour la liaison cyclable Chartrettes <-> Livry-sur-Seine avec le Département de Seine-et-Marne et nos intercommunalités respectives
- Pour le reste, les travaux de concertation sont actuellement inexistants
- Une liaison cyclable sécurisée Chartrettes <-> Sivry-Courtry n'apparait pas à ce jour comme une voie à prioriser. Elle pourrait être réétudiée à l'occasion du prochain schéma et selon les travaux déjà réalisés en 2030 sur les autres voies

Axe 3. - Objectifs

Objectif n°3-1 : obtenir la réalisation d'une liaison cyclable Chartrettes <-> Livry-sur-Seine qui offrirait une continuité cyclable sécurisée jusqu'à l'entrée de Melun

- *Temporalité : 2021-2025*

Objectif n°3-2 : initier les travaux de réflexion pour une liaison cyclable Chartrettes <-> Bois-le-Roi permettant de sécuriser la circulation des cyclistes particulièrement sur le pont enjambant la Seine. Cette liaison permettrait également d'ouvrir une liaison cyclable jusqu'à Melun sur la rive gauche

- *Temporalité : 2023-2030*

Objectif n°3-3 : initier les travaux de réflexion pour une liaison cyclable Chartrettes <-> Fontaine-le-Port, via Massoury, en envisageant notamment une voie sécurisée par la rue des Sablons

- *Temporalité : 2022-2026*

Axe 4. Communiquer pour promouvoir les mobilités douces

Axe 4. - Etat des lieux

- À ce jour, il est à noter une absence de communication de la part de la Commune de Chartrettes sur les mobilités douces de façon globale
- À titre d'exemples : aucun plan des cheminements doux n'existe et n'est mis à la disposition des Chartrettois, le sujet n'est pas abordé dans la revue municipale ou de façon tout à fait ponctuelle, aucune page n'est dédiée sur le site internet municipal, etc.
- *A contrario*, le Carapatte, qui fait partie intégrante de ces mobilités douces, bénéficie d'une belle visibilité, et ce régulièrement (forum des associations, événement « marchons vers l'école », etc.)
- La signalétique est à ce jour encore pauvre et ne participe pas à valoriser les parcours existants
- La signalétique permettant de sécuriser les espaces partagés est encore perfectible et pourrait être améliorée

Axe 4. - Objectifs

Objectif n°4-1 : développer rapidement la communication sur les enjeux de sécurité autour des mobilités douces, que ce soit pour les automobilistes ou pour les usagers desdites mobilités douces, associée à des actions de prévention/sanction

- *Temporalité : 2021-2030*

Objectif n°4-2 : développer une communication récurrente sur les mobilités douces et leurs bienfaits (écologie, lutte contre la sédentarité, gain de temps…) et imaginer une série d'événements dédiés

- *Temporalité : 2021-2030*

Objectif n°4-3 : associer sur le temps long les Chartrettois au changement en faveur des mobilités douces (sensibilisation des enfants, inclure les associations et entreprises dans la démarche, etc.)

- *Temporalité : 2021-2030*